

TÉMOIGNAGES

SÉNAT,

JEUDI 11 mars 1937.

Le comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill "B", Loi établissant une Commission des transports au Canada et conférant autorité relativement au transport par chemins de fer, navires, aéronefs et véhicules automobiles, s'est réuni ce jourd'hui, à 11 heures 30 du matin.

Le très hon. GEO. P. GRAHAM préside.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, si je me rappelle bien les faits, nous avons entendu certaines objections au sujet de l'application de cette mesure à certains agents de transport faisant le service dans les Provinces maritimes et de cet endroit en remontant le Saint-Laurent. Nous avons terminé cette discussion, n'est-ce pas?

L'hon. M. DANDURAND: A cette phase de l'étude du bill j'aimerais entendre l'honorable M. Guthrie sur l'application de cette mesure, si elle est adoptée dans sa forme actuelle, et quant aux règlements qui seront mis en vigueur. J'ajouterai que le ministre ne sera pas présent, mais qu'il insiste pour que le bill soit maintenu tel qu'il est, du moins en ce qui concerne le point soulevé par nos amis des Provinces maritimes.

Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez, monsieur Guthrie?

L'hon. M. GUTHRIE: Je ne sais exactement sur quel point porte la divergence d'opinions.

Le PRÉSIDENT: Plusieurs personnes se sont prononcées catégoriquement sur cette question.

L'hon. M. ROBINSON: Ce télégramme vous fera connaître la situation.

L'hon. M. DANDURAND: Je vais en donner lecture. Ce télégramme couvre le point qui a été très bien exposé par le sénateur Black. Il est rédigé dans les termes suivants:—

La commission des transports du Board of Trade des Provinces Maritimes, représentant les gouvernements de ces trois provinces, désire protester très énergiquement contre l'inclusion dans le bill du transport par eau entre les Provinces maritimes et les ports du Saint-Laurent et des Grands Lacs. D'après le compte rendu des délibérations du comité du Sénat il appert que presque toutes les compagnies de navigation sur les Grands Lacs sont en faillite et que 75 p. 100 des propriétaires de navires demandent au Gouvernement de leur venir en aide en réglementant les taux de transport. Nous ne nous opposons pas à la réglementation des taux de transport entre les ports des Grands Lacs ou du Saint-Laurent si la chose est nécessaire pour remédier à la situation qui a surgi dans cette région. Cependant, nous ne voyons pas pour quelle raison on y comprendrait les Provinces maritimes vu que tous les expéditeurs et tous les propriétaires de navires dans ces provinces y sont opposés.

Ils ne s'opposent pas à la réglementation, pourvu que ces règlements ne s'appliquent pas à eux.

C'est en quelque sorte revenir à la situation dans laquelle nous nous trouvions lorsque le Commission Duncan présenta son rapport en 1926.